

Financement, recherche, autonomie : les propositions de France Universités pour la présidentielle

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°239191 - Publié le 13/01/2022 à 18:45

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 14/01/2022 à 09:33



Bureau de France Universités : M. Tunon de Lara, V. Dupont et G. Gellé - © Université de Bordeaux / CPU / Université Bretagne Sud

- Engager dès 2022 une loi de programmation de l'enseignement supérieur avec 1 Md€ supplémentaire par an pendant cinq ans pour l'enseignement supérieur ;
- accélérer et amplifier la trajectoire budgétaire de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) ;
- accorder une plus grande autonomie aux universités, en particulier sur les RH (Ressources humaines), la gouvernance et dans le dialogue avec l'État, et créer un contrat pluriannuel d'objectifs doté de moyens ;
- financer 25 000 places en master, 10 000 contrats doctoraux, 100 000 places en apprentissage et 50 000 places en bac+1, BUT (Bachelor universitaire de technologie) et licence professionnelle dans les cinq ans ;
- renforcer les responsabilités des universités françaises en recherche et innovation, et leur confier la délégation pleine et entière de gestion de toutes les UMR (Unité mixte de recherche).

Telles sont quelques-unes des propositions de [France Universités](#) (nouveau nom de la CPU (Conférence des présidents d'université)) pour les élections présidentielle et législatives 2022, rendues publiques le 13/01/2022 à l'occasion du Congrès de ses 50 ans, organisé dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

« Un investissement massif est nécessaire pour que la France garde sa place parmi les grandes nations scientifiques. L'effort principal doit porter sur les universités insuffisamment soutenues depuis trop longtemps en même temps que surchargées de missions nouvelles », indique la bureau de la conférence.

« Les universités sont le pivot indispensable de la recomposition de l'enseignement supérieur et de la recherche dont notre pays a besoin pour réaliser les transitions qu'il a à affronter. Encore faut-il que l'État leur donne les moyens de se transformer et de se développer, dans une confiance et un engagement réciproque. »

Les orientations et propositions de France Universités

Un investissement dans les universités

- Engager dès 2022 une loi de programmation de l'enseignement supérieur, pendant indispensable de la loi de programmation de la

recherche, avec 1 Md€ supplémentaire par an pendant cinq ans pour l'enseignement supérieur.

- Garder les talents et donc rendre attractifs les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur par la revalorisation des carrières au-delà de ce que prévoit la loi de programmation de la recherche.
- Accélérer et amplifier la trajectoire budgétaire de la loi de programmation de la recherche.
- Garantir l'investissement dans les budgets « socles », étape indispensable à l'autonomie des universités et à la réussite des investissements d'avenir ou plans stratégiques d'innovation et de réindustrialisation du pays.
- Atteindre au moins 1 % du PIB (Produit intérieur brut) investi en recherche publique d'ici 2027.

Un véritable acte 2 de l'autonomie

- Accorder une plus grande autonomie aux universités, en particulier sur les ressources humaines des établissements, sur la gouvernance et dans le dialogue avec l'État.
- Inscrire dans la Constitution la liberté académique.
- Rénover les formes de pilotage par l'État stratège en passant du contrôle a priori à la confiance et au contrôle a posteriori par l'évaluation.
- Créer un contrat pluriannuel d'objectifs doté de moyens, outil de stratégie pour l'État et pour les établissements ainsi que de pilotage par les établissements.

Pour une politique ambitieuse de formation

- Pérenniser les capacités d'accueil et d'encadrement du master avec le financement de 25 000 places, et du doctorat avec 10 000 contrats en cinq ans.
- Créer 100 000 places en apprentissage en cinq ans au sein des universités, à tous les niveaux.
- Consolider la professionnalisation du premier cycle et ouvrir 50 000 places en cinq ans en bac+1, BUT (Bachelor universitaire de technologie) et licence professionnelle.
- Développer la formation tout au long de la vie, co-construite par les universités, les branches professionnelles et les entreprises.
- Renforcer le caractère universitaire de la formation initiale et continue des professeurs des premier et second degrés, adossée à la recherche et à la recherche appliquée.

Pour un engagement stratégique en faveur de la recherche et de l'innovation

- Faire des universités françaises, à l'instar de leurs homologues étrangères, des opérateurs de la recherche et d'innovation plus compétitifs, en renforçant leurs responsabilités dans ces domaines et en développant leur rôle de charnière entre formation, recherche et innovation.
- Confier aux universités la délégation pleine et entière de gestion de toutes les unités mixtes de recherche pour une réelle simplification et une meilleure efficacité de leur fonctionnement.
- Donner une nouvelle ambition aux organismes nationaux de recherche en fonction de leur taille, de leur statut, de leur objet, de leurs partenariats stratégiques avec les universités et de leur implantation dans le pays.
- Clarifier dans l'organisation nationale de la recherche les rôles d'orientation stratégique, d'agence de moyens et d'opérateurs ainsi que les missions confiées dans ce cadre.
- Investir davantage dans la recherche fondamentale sur le long terme et dans les infrastructures de recherche, indispensables aux enjeux d'excellence scientifique et de souveraineté.
- Faciliter le partage des résultats de la recherche avec les citoyens.

Pour des étudiants acteurs de leur cursus, acteurs de leur université, engagés dans la société à travers l'université

- Confier aux universités le pilotage de la vie étudiante et la coordination de ses acteurs à l'échelle des territoires.
- Garantir à chaque étudiant des conditions d'étude satisfaisantes par une refonte des dispositifs d'action sociale (bourses sur critères sociaux, emploi étudiant).
- Déployer un plan ambitieux pour la santé et le bien-être des étudiants.
- Lancer un grand plan d'investissement dans les infrastructures sportives des universités.

Les universités actrices de la transition écologique et sociétale

- Déployer un grand plan de rénovation du patrimoine des universités intégrant pleinement les problématiques d'efficacité énergétique, diversifiant les leviers de financement, en ouvrant notamment la capacité d'emprunt des établissements.
- Positionner les universités comme des actrices majeures de la stratégie de l'État en matière de transition écologique et sociétale ; reconnaître l'université comme une fabrique de solutions pluridisciplinaires et transversales ; valoriser l'expertise des enseignants-chercheurs dans les politiques publiques.
- Accompagner l'intégration de la transition écologique et sociétale dans les cursus ; mettre à disposition un socle commun de connaissances et compétences en matière de transition écologique et sociétale.
- Lancer un plan national de recherche sur les transitions écologiques et sociétales, mobilisant l'ensemble des domaines disciplinaires, favorisant l'interdisciplinarité et soutenant aussi bien la recherche académique que la recherche partenariale et le dialogue science-société.

Pour une transformation numérique des universités au service de la société

- Investir dans la formation de professionnels du numérique de haut niveau et renforcer l'attractivité de ces filières, pour être à la hauteur des besoins futurs des entreprises.
- Répondre aux enjeux de souveraineté nationale et européenne et augmenter la compétitivité scientifique et économique de la France.
- Accompagner et accélérer la transformation numérique des universités, par un investissement dans les infrastructures permettant le développement des usages.

Le nécessaire sursaut universitaire dans le domaine de la santé

- Redéfinir les objectifs de financement de la recherche dans le domaine de la santé en rapport avec les ambitions du pays pour atteindre 30 % du financement total de la recherche publique d'ici cinq ans et confier sa mise en œuvre à l' [Inserm \(Institut national de la santé et de la recherche médicale\)](#) dont le rôle deviendrait celui d'une grande agence de financement en cohérence avec l'ambition européenne dans le domaine.
- Restructurer le pilotage de la recherche et l'innovation en biologie santé en confiant aux universités la tutelle des unités de recherche.
- Lancer la création d'instituts universitaires de santé publique dans une approche décloisonnant les formations autour du concept de santé globale.
- Transférer la formation de tous les professionnels de santé à l'université, qu'il s'agisse des formations paramédicales ou des nouveaux métiers pour la santé.
- Modifier les ordonnances de 1958 qui organisent encore aujourd'hui les [CHU \(Centre hospitalier universitaire\)](#) pour faire naître les nouveaux hôpitaux universitaires à l'horizon 2030.

Pour des universités ouvertes sur l'Europe et l'international

- Faire de la France le premier pays européen d'accueil pour les étudiants internationaux .
- S'appuyer sur les universités pour dynamiser la politique européenne et renforcer l'attractivité internationale de la France.
- Mieux identifier les universités comme des leviers de la politique territoriale de l'État, notamment dans sa dimension internationale.
- Engager un mouvement vers des diplômés européens pour une meilleure reconnaissance de l'employabilité des étudiants sur le marché du travail européen.

Une organisation cohérente de l'État et des territoires

- Placer l'université au cœur de la coordination des acteurs territoriaux pour tous les sujets concernant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.
- Consolider l'association fondamentale entre enseignement supérieur, recherche et innovation, avec un ministère de plein exercice.
- Simplifier l'organisation et le fonctionnement de l'État déconcentré.
- Placer toutes les formations de l'enseignement supérieur sous tutelle de ce ministère .

La nécessité des moyens et de la confiance

« Pour réussir à apporter à notre pays l'appui et les réponses dont elles sont capables, les universités ont d'abord besoin que soit affirmée la confiance de l'État dans les capacités des établissements et de leurs personnels à remplir leurs missions et à s'adapter. Dans le domaine de la recherche et de l'enseignement, plus qu'ailleurs, les injonctions sont contreproductives », déclare le bureau de France Universités.

« Afin de mobiliser leur communauté et de donner toute leur puissance au dialogue interne, les directions d'établissement ont besoin de clarté et de continuité dans les missions confiées et les moyens octroyés. Elles ont en outre besoin de davantage d'autonomie et de ne pas voir bridée leur capacité d'agir. »

« Pour réussir, il faut dès lors considérer les moyens alloués comme un investissement. Investir, c'est miser sur un développement, et pas seulement sur une reconduction ; c'est attendre un retour en termes de résultats évalués, et non, comme pour une simple dépense, n'avoir qu'à en vérifier la régularité. Faire confiance, c'est donner à chacun les moyens de base, à la hauteur de ses missions, c'est le socle de l'autonomie. »

Le bureau ajoute : « Faire confiance et investir, c'est enfin revoir en profondeur les rapports entre l'État et les universités, sortir d'une illusoire mise sous tutelle et d'un pilotage à coups de micro appels à projets qui dispersent et épuisent les forces vives. »

« Le ministère des années 2022-2027 doit être celui du développement de la capacité d'agir des universités, celui de l'accompagnement de stratégies de moyen terme liant objectifs nationaux et actions des établissements, celui de la contractualisation et de l'évaluation a posteriori.

Les universités qui le souhaitent doivent, dès 2022, pouvoir assumer en retour les responsabilités que suppose ce niveau de confiance. »

Un monde en crises, en transformations et en compétitions

« Dans un monde de plus en plus traversé par l'incertitude et mis au défi de transformations toujours plus rapides, mais aussi par de fortes demandes citoyennes et économiques, la capacité de réagir doit pouvoir s'appuyer sur un stock de connaissances disponibles et sur des forces de recherche bien connectées internationalement et interagissant avec leur environnement, du plus fondamental au plus appliqué », selon le président [Manuel Tunon de Lara](#) et ses deux vice-présidents.

« Dans un monde de plus en plus marqué par des compétitions économiques, l'élévation de la qualification professionnelle des populations, sur les plans à la fois scientifique, technique et social, est un impératif. La qualité de leur formation initiale et continue est plus que jamais un levier décisif pour la prospérité des pays et le bien-être des individus. »

Ils ajoutent que « dans un monde déstabilisé, où les liens sociaux se redéfinissent, où la crise démocratique s'aggrave, la transmission d'une culture scientifique tout autant que l'ouverture à une pluralité de cultures sont des forces de rappel, porteuses d'exigence et de rationalité dans les échanges et débats. Les universités, ouvertes à la diversité et principal chemin d'ascension sociale, sont un vecteur essentiel de réduction des inégalités et de valorisation des différences sur le plan des parcours, des ambitions, des projets des apprenants ».

Covid-19 : « Un moment essentiel de refonte du fonctionnement des universités »

« La désorganisation des fonctionnements trop bureaucratiques à laquelle nous a soumis la pandémie a utilement remis en valeur l'importance de fonctionnements internes plus coopératifs (...). Ce fut, pour les universités, un moment essentiel de refonte de leur fonctionnement, entre personnels scientifique, technique et administratif et avec leurs étudiants. Ce moment gagne à être soutenu, pour ne pas prendre le risque de voir les énergies à nouveau s'épuiser », indique la Conférence.

« La pandémie a aussi mis l'accent sur l'importance de la vie de campus et des accompagnements pédagogiques et sociaux pour la réussite des étudiants. Ces derniers ne peuvent plus être considérés comme des à-côtés de la formation universitaire. »

« La complexité des transitions écologiques, économiques, sociales et sociétales qu'affrontent nos pays et nos organisations met l'accent sur leur capacité, d'une part, à prendre des responsabilités et à faire des choix stratégiques et, d'autre part, à les mettre en œuvre et, pour cela, à les faire partager à leur communauté.

Les universités, qui sont en mesure de déterminer les moyens dont elles ont besoin et de se regrouper lorsque c'est utile, doivent maintenant, parce qu'elles sont ouvertes sur leur environnement, avoir pleinement les moyens de leur stratégie et la responsabilité de leur fonctionnement et de leur organisation, avec comme juge de leurs débats internes, l'amélioration des services qui sont attendus d'elles. »



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel

Adresse du siège

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris France

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Missions et objectifs

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.
- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.
- Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Membres

Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Présidence

Président : Manuel Tunon de Lara

Vice-président(e)s :

- Guillaume Gellé
- Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels

- Une équipe permanente : 27 personnes.
- Des conseillers et consultants : 7 personnes.

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - Màj le 13/01/2022 à 11:36

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »